



Commission Sportive Générale

Réunion du 3 Mars 2023 en visio conférence

Présidence : M. Jamal SOUADJI

Présents : MM. Jean-Claude ORTUNO, Abdelhafid HORMI, Mamadou KARAMOKO (CD).

Secrétaire de séance : M. Eric TEURNIER (Administratif).

U16 D4 C Match 52418.1 Fa Le Raincy 2/Montreuil Fc 2 du 5/3/23

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la demande de report du Fa Le Raincy pour soucis familiaux du Coach qui ne pourra être présent,

Constatant que Montreuil Fc a donné son accord,

Considérant que le motif évoqué par le Fa Raincy n'est pas un motif règlementaire de report de match,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Rejette la demande de report du Fa Le Raincy et dit match à jouer.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.
